

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DES SPORTS URBANISME

## ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DÉMÉNAGEMENT RUE AUGUSTE BLANQUI -11 ml LE 23 JUIN 2024

Arrêté n°249 juin 2024 - ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et 2213-3,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code pénal,

Vu la demande présentée en date du 12 juin 2024, par Monsieur Gérard TRUCHOT relative au stationnement d'un véhicule en vue d'un déménagement face au 53 rue Auguste Blaqui à Caudry,

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Gérard TRUCHOT est autorisé à occuper le Domaine Public face au 53 rue Auguste Blaqui à Caudry (11 ml soit 2 places de parking), au droit du stationnement autorisé, le dimanche 23 juin 2024, afin d'effectuer un déménagement.

**ARTICLE 2**: La signalisation requise sera mise en place par le pétitionnaire.

<u>ARTICLE 3</u>: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

<u>ARTICLE 4</u>: Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 13 juin 2024

CE CAUDAL TRANSPORT

Pour le Maire, Le Conseiller Municipal Délégué,

Marc DEVIENNE